



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 décembre 2018
19 heures 00

CS/GF

N° 002356

Animation Jeunesse -
tarifs 2019.

Affiché le :
10 décembre 2018

Le mardi 4 décembre 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le _____, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. Cédric MAROS (5e Adjoint)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 22

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 6

Considérant, que depuis le 8 Octobre 2008, la CAF a demandé aux différentes communes du Vaucluse, accueillant des publics enfants et adolescents, de mettre en place une tarification en lien avec les quotients familiaux,

Considérant, que cette disposition est nationale et met en place une tarification des participations familiales modulée en fonction des ressources de chaque foyer,

Considérant que la tarification au quotient familial prend en compte le nombre d'enfants à charge, il est proposé de supprimer les tarifs fratries,

Considérant que les tarifs des accueils de loisirs n'ont pas augmentés depuis 2015 il est proposé aux membres du conseil municipal une hausse supérieure à 3% de certains tarifs,

Considérant, le Projet Educatif De Territoire du 18 septembre 2018 et particulièrement le paragraphe règlement du plan mercredi.

Il est précisé que pour le « plan mercredis » une tranche supplémentaire de tarif sera mise en place.

084-21840034-20181204-2356-D01 est donc proposé au conseil de mettre en place un nouveau barème de tarifs pour les enfants domiciliés à Apt dont le quotient familial est inférieur à 596 et de maintenir le tarif demi-gratuité accordé par le CCAS d'Apt pour certaines familles ayant un quotient familial supérieur à 596. Ce tarif s'obtient en appliquant un coefficient de 0.50.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20181204-2356-D01
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018

Afin de répondre à la demande de la CAF lors du contrôle effectué le 7 août 2018 qui est de comptabiliser les actes en corrélation avec la circulaire LC2018-196ET 2014-024 à savoir en journée ou en demi-journée de 4h il est proposé au conseil de supprimer les tarifs ¼ de journées et de maintenir le tarif demi-journée sans repas obtenu en appliquant un coefficient de 0.50.

Parallèlement, afin d'harmoniser les pratiques tarifaires dans les différents accueils de loisirs extrascolaires il est proposé au conseil de créer pour l'accueil jeune des tarifs différenciés entre enfants domiciliés à Apt et enfants domiciliés hors Apt.

Il est proposé au conseil les tarifs suivants :

Tarifs de l'ALSH de Bosque et de l'ALSH maternel mercredis et vacances scolaires			
QF= quotient familial CAF	2015/2016 /2017/2018	2019	Pourcentage d'augmentation
Veillée à l'accueil de loisirs	3,00	3,00	0%
Camp supplément par jour à ajouter au tarif journalier	6,50	7,00	7.69%
Tarifs journaliers enfants domiciliés à Apt			
0<QF<1196	7,00	Tranche modifiée	
0<QF<596		3,60	-48.57%
596<QF<1196		7,20	2.86%
Fratrie 0<QF<1196	6,00	supprimé	
Fratrie 1197<QF<2259	7,60	supprimé	
1197<QF<2259	8,40	Tranche modifiée	
1197<QF<1796		8,60	2.38%
1797<QF<2259		8,80	4.76%
QF>2259 et non allocataire	11,00	11,60	5.46%
Tarifs journaliers enfants domiciliés hors Apt			
0<QF<1196	10,20	10,50	2.95%
1197<QF<2259	12,00	Tranche modifiée	
1197<QF<1796		12,40	3.33%
1796<QF<2259		12,60	5%
QF>2259	14,00	14,60	4.28%
Non allocataire et hors département	15,00	15,40	2.67%

Ces tarifs sont applicables à la journée, à la semaine et au mois.

inscription aux accueils périscolaires et accueil jeune par mois			
Enfants domiciliés à Apt	2015 /2016/ 2017/2018	2019	
0<QF<1196	1,00	1,00	
1197<QF<1796		1,50	
QF>1796		2,00	
Suppléments sorties, activités stages, camps			
Enfants domiciliés à Apt			
Sortie sans activités payantes 0<QF<1196	1,00	1,50	50%
Sortie sans activités payantes 1197<QF<1796		2,50	
Sortie sans activités payantes QF>1796		3,50	
Sortie avec activités payantes 0<QF<1196	5,00	5,50	10%
Sortie avec activités payantes 1197<QF<1796		7,50	
Sortie avec activités payantes QF>1796		9,50	

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20181204-2356
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018

Mini camp par jour	0<QF<1196	13,50	14,20	5,18%
Mini camp par jour	1197<QF<1796		15,60	
Mini camp par jour	QF>1796		19,00	
Enfants domiciliés hors Apt				
Sortie sans activités payantes	0<QF<1196	1,00	2,00	100%
Sortie sans activités payantes	1197<QF<1796		3,00	
Sortie sans activités payantes	QF>1796		4,00	
Sortie avec activités payantes	0<QF<1196	5,00	6,00	20%
Sortie avec activités payantes	1197<QF<1796		8,00	
Sortie avec activités payantes	QF>1796		10,00	
Mini camp par jour	0<QF<1196	13,50	17,50	29,62%
Mini camp par jour	1197<QF<1796		19,40	
Mini camp par jour	QF>1796		21,60	

Les tarifs 'sortie' ne s'appliquent pas aux parents accompagnant les enfants.

LE CONSEIL A LA MAJORITÉ

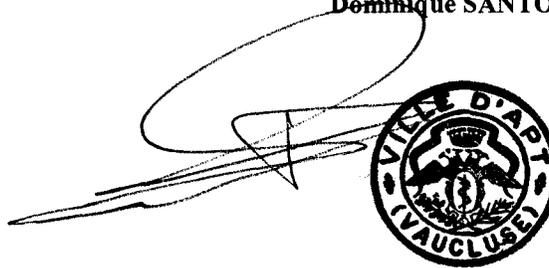
VALIDE, à compter du **07 janvier 2019**, les tarifs mentionnés ci-dessus

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DIT, que les recettes seront inscrites aux BP 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20181204-2356-DE
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018